

**QUATRIEME RAPPORT ANNUEL
AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT
DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL
DE L'ENFANCE EN DANGER**

Résumé

Le rapport 2008 de l'Oned comporte deux chapitres, le premier présentant un état des lieux de la mise en place des cellules de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes prévues par la réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007, le second étant consacré à la mesure et à la croissance nationale du taux de prise en charge en protection de l'enfance.

Chapitre I : La cellule de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes

La mise en place de la cellule répond à plusieurs objectifs : elle est garante d'une admission bien organisée allant, éventuellement, jusqu'à la transmission au parquet. Elle est informée et vérifie la mise en œuvre du traitement de l'information préoccupante ; la construction ultérieure d'un parcours de prise en charge cohérent pour l'enfant ne relève pas systématiquement de sa responsabilité.

A travers une enquête menée au cours du premier semestre 2008 auprès des 100 départements, et grâce aux éléments recueillis au cours de cinq journées interdépartementales, le rapport de l'Oned dresse une typologie à travers cinq organisations, de la plus centralisée à la plus déconcentrée. Les résultats les plus significatifs sont exposés en insistant sur certains aspects, fondamentaux pour la bonne application de la réforme et le bon fonctionnement de la protection de l'enfance : l'organisation du recueil des informations préoccupantes en relevant les différences de circuit entre informations d'origine interne ou externe, le recueil à tout moment et le traitement de l'urgence dans un cadre non judiciaire ; l'importance de la réflexion partagée à travers les protocoles, mobilisant l'ensemble des acteurs en protection de l'enfance, certains d'entre eux étant encore peu informés de l'existence de la cellule ; le regroupement et le suivi du traitement des informations préoccupantes afin de garantir la qualité des procédures.

Chapitre II : Amélioration de la connaissance chiffrée de l'enfance en danger

Au 31 décembre 2006, le nombre d'enfants de moins de 18 ans bénéficiant d'au moins une mesure serait de 265 913 sur la France entière, soit 1,88% des moins de 18 ans. La proportion des mineurs pris en charge a ainsi augmenté de 4% par comparaison avec la période 2005-2006, alors qu'elle n'avait connu qu'une hausse de 1% au cours de la période 2004-2005. L'Oned souligne que la fragilité de ces estimations ne peut permettre de conclure à une tendance pluriannuelle de l'augmentation. Cette dernière ne pourra être affirmée que si elle perdure au cours des années à venir. Le rapport souligne par ailleurs les très fortes variations de taux d'enfants bénéficiant d'une mesure selon les départements. La mise en place d'une observation individualisée, anonyme et longitudinale permettra de mieux comprendre ces différences.